

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00076

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION ET DU TEST D'ACTIVITES
AGRICOLES POUR 2023 - SOUTIEN A L'ADDEAR DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230007610

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSTALLATION ET DU TEST D'ACTIVITES AGRICOLES POUR 2023 - SOUTIEN A L'ADDEAR DE LA LOIRE

L'ADDEAR de La Loire (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) est une association qui défend une agriculture paysanne, plus économe, plus autonome et respectueuse de l'environnement. Son siège est implanté à Chambœuf, dans l'ancienne ferme du Treuil.

L'ADDEAR de la Loire est membre des Amis du Treuil, tiers-lieu agricole et rural reconnu officiellement par l'État, et avec lequel la Métropole travaille sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre depuis 2022 :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Particulièrement investie dans les questions d'installations agricoles, l'ADDEAR de La Loire propose un panel d'outils, de méthodes et d'actions afin d'accompagner les porteurs de projets et les territoires depuis plus de vingt ans.

Forte du partenariat entre la Métropole et les Amis du Treuil, l'ADDEAR de la Loire a souhaité proposer un nouveau programme d'actions pour l'année 2023. Pour rappel, en 2022, elle a pu accompagner 7 porteurs de projets individuels, proposer 1 café Installation pour faire témoigner des agricultrices récemment installées, et près de 8 actions collectives de type parcours paysans ou accueils collectifs de porteurs de projets. Elle a également initié une dynamique sur le test d'activité avec le concours du lycée de Montravail.

Le programme d'actions 2023 s'inscrit pleinement dans la thématique « installation en agriculture et espace test agricole » du projet de convention cadre 2022-2024 entre la Métropole et les Amis du Treuil, ainsi que dans l'axe 1 « maintenir une agriculture de proximité et accompagner sa transition » du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole. Les actions proposées s'articulent en 4 axes :

1. Accueil et accompagnement des porteurs de projets, candidats à l'installation :
 - 4 temps d'accueil collectif de porteurs de projets ;
 - 4 à 7 accompagnements individuels y compris un testeur le cas échéant ;
2. Dynamique locale Installation – Transmission :
 - 1 action collective à définir ;

3. Espace Test Agricole :

- développement de la dynamique territoriale autour du test d'activités : émergence de lieux tests et sensibilisation des partenaires ;
- accompagnement d'un premier test d'activité ;

4. Bilan et évaluation des actions :

- synthèse des actions et présentation aux instances de la Métropole pour évaluation et améliorations continues.

Ce programme d'actions, principalement axé sur l'installation, complètera celui de la Chambre d'Agriculture qui vise surtout l'anticipation des transmissions d'exploitations.

Budget prévisionnel

Accompagnement et animation installation (500 €/j X 40j).....	20 000 €
Test agricole (frais couveuse et coordination)	1 600 €
Frais divers.....	700 €
Total	22 300 €

Plan de financement

Saint-Etienne Métropole	17 840 €
Autofinancement	4 460 €
Total	22 300 €

Calendrier de réalisation

Le programme d'actions débute au 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023. Les dépenses éligibles seront donc comprises entre ces mêmes dates.

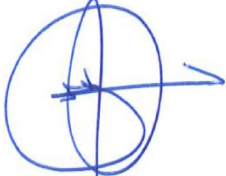
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au programme d'actions « Installation et test d'activité agricole » proposé par l'ADDEAR de la Loire, à hauteur de 17 840 € maximum, correspondant à un taux d'aide de 80 % ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe avec l'ADDEAR de la Loire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PSADE, du budget Agriculture de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.


Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD